

Mende, le 27 janvier 2023

Le secrétaire de la section de Lozère
du syndicat national
Solidaires Finances Publiques

à

Objet : sujets fonction publique évoqués lors de
l'audience avec les représentants
de l'intersyndicale de la Lozère,
le 27 janvier 2023

Monsieur Stanislas Guerini
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler les termes de notre intervention lors de l'audience visée en objet :

- Communication vis-à-vis des agents publics

Message reçu sur la messagerie pro le 18/01, veille de la grève : pour casser le mouvement ?

Les fonctionnaires sont en principe assez bien informés pour se faire leur opinion, vous en doutez ?

Message reçu sur la boîte PERSO hier soir, visiblement à partir des données du compte fiscal.

Ce n'est pas normal. Si j'ai donné mon consentement c'est pour recevoir des informations sur ma situation personnelle, pas de la propagande gouvernementale.

Que l'on soit simple agent public ou responsable syndical, notre direction générale veille à notre utilisation des NTIC et limite notre communication à un message syndical par mois.

Dois-je comprendre que cela n'a plus cours, qu'on peut diffuser un spam par semaine ?

- Elections dans la fonction publique

Le vote électronique a connu des dysfonctionnements inacceptables qui ont empêché de nombreux collègues d'exprimer leur choix. Trouvez-vous cela normal ? Dans certaines administrations il a même fallu mettre en place un vote à l'urne en dernière minute.

Est-ce là tout ce que vous avez trouvé pour donner l'illusion que l'audience des syndicats a diminué ?

- Loi du 6 août 2019

Inspirée clairement des transformations imposée au droit privé du travail, elle a permis de déreglementer à tout va et dénature petit à petit le statut de la fonction publique.

Elle prive les élus du personnel de leur intervention sur la plupart des actes de gestion .

Elle prive les agents du recours à leurs droits et du contrôle sur la régularité des décisions prises à leur endroit. Il en résulte un sentiment d'injustice, qui débouche sur de la démotivation, voire du mal-être au travail.

La mise en place des « Lignes Directrices de Gestion » ne permet pas aux élus du personnel de retrouver leurs prérogatives et de faire disparaître le sentiment qu'ils sont dorénavant méprisés. Cette réforme a pour effet l'affaiblissement des « corps intermédiaires » dont on a pu mesurer les conséquences lors de l'épisode des « Gilets Jaunes »

- Attractivité

Notre territoire lozérien, qui a pourtant des atouts indiscutables au regard de la qualité de vie qu'il offre, souffre d'un manque d'attractivité pour les emplois publics des 3 versants. Certes, il y a des choses à améliorer pour faciliter leur accueil : logement, écoles, transports, emplois pour les conjoints, mais ces points là ont du vous être rappelés par les élus.

Mais ce qui pêche avant tout, c'est le faible niveau des rémunérations

Le minimum de traitement de la fonction publique a été relevé le 1^{er} octobre 2021 pour passer de l'indice majoré 309 à l'indice majoré 340. Cela fait des années que les plus bas salaires des agents doivent être relevés pour ne pas être inférieurs au SMIC. Avec cette nouvelle mesure, ce sont même les traitements des inspecteurs stagiaires (indice 321) qui devront être relevés.

Mais à « l'autre bout de la grille », rien ne change et nous avons perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat. La dernière vraie revalorisation du point d'indice date de 2010 (et + 0,6 % en 2016 et 2017). Mais malgré la flambée des prix des carburants et des produits du quotidien, vous n'avez accordé qu'une augmentation symbolique de la valeur du point d'indice.

Et par ailleurs, vous êtes en train de déconstruire les structures de l'action sociale...

Il ne faut donc pas s'étonner de voir que le nombre de candidats aux divers concours est en chute libre, et même de constater qu'une prime de 10000 euros ne suffit pas à susciter des arrivées en nombre massif.

D'où le recours de plus en plus systématique à des recrutements de contractuels... majoritairement de catégorie C, rémunérés au SMIC et sans perspective d'évolution... et qui bloquent les postes pour l'arrivée d'éventuels titulaires.

Cette situation n'est pas viable et il faut d'urgence redonner aux élus des personnels des prérogatives (perdues dans les Commissions Administratives Paritaires) ne serait-ce qu'en matière de mobilité, et réfléchir à une intégration des contractuels, en bonne et due forme, conforme avec le tryptique « recrutement par concours-formation initiale-titularisation »

Et ce principe devrait également aux animateurs des Espaces France Services » (les nouveaux écrivains publics »).

Ce que ne permettent pas les « Lignes Directrices de Gestion ».

Ces LDG, qui sont « la loi » et que vous ne vous mettez pas en mesure de respecter juste 2 exemples : cela fait 2 ans que les LDG mobilité ne s'appliquent pas et privent les agents des nouveaux critères qui leur permettraient d'avoir une mutation souhaitée ; les premiers Comités Sociaux se sont tenus, mais leur règlement intérieur n'a pas encore été finalisé. Est-ce cela la nouvelle marque de fabrique de l'administration : impréparation et amateurisme ?

« Nouveau Réseau de Proximité » au finances publiques

Les trésoreries ont été amputées de leur rôle de conseil des élus et transformées en Service de Gestion Comptable, aux horaires d'ouverture limités.

On est passé de 5 Services des Impôts des Particuliers (SIP) de « plein exercice » à 2 SIP dont l'un a 2 antennes et l'autre 1.

Pour l'utilisateur lozérien qui doit affronter des temps de trajet longs sur un réseau difficile, et qui risque de se trouver face à un service fermé, ou privé de la compétence permettant de traiter son problème, la visibilité n'y est pas.

Le mensonge récurrent de l'augmentation des points de contacts, en comptant les « Espaces France Services » et les buralistes conventionnés est, dans ce contexte, parfaitement scandaleux.

- Numérique

Il n'est pas acceptable de voir que les usagers des services publics soient constamment incités, voire contraints à effectuer la plupart des démarches par internet.

Mais de nombreux usagers ne sont pas encore aptes à utiliser les NTIC, par manque de moyens pour se procurer les équipements, par illettrisme ou, comme on peut le voir chez les jeunes, un usage de l'internet majoritairement ludique ou axé sur les réseaux sociaux, et une réticence à y recourir pour des formalités administratives.

Le risque, à moyen terme, si on axe tout sur le numérique, c'est que des usagers renoncent à leurs droits (voir à ce sujet le rapport de la défenseure des droits du 16 février 2022).

Certaines fonctionnalités ne sont pas non plus sans poser des problèmes à nos collègues (ex. ousp.fr pour les Services des Impôts des Particuliers).

Pendant la crise sanitaire, le gouvernement n'a eu de cesse de saluer ceux qui permettaient au pays de fonctionner à peu près normalement, et de les remercier.

Il est temps de traduire concrètement cette reconnaissance car on ne remplit pas son réservoir avec des mercis, et on ne motive pas des salariés en éloignant en permanence l'horizon de la retraite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Désiré ROPERS

